



## Procès-verbal de la séance du mardi 15 octobre 2024

---

**Nombre de membres en exercice** : 15      Le mardi 15 octobre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée le 07 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Gérard PÉDRINI.

**Présents** : 11      **Présents (11)** : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Emilie QUIOT, Alexis MOL, Judith GUITTET

**Votants** : 13

**Représenté(s)** (2) : Sylvain MOLINES représenté par Fortuné MOURGUES, Guy BOISSEROLLES représenté par Bdeia AMATUZZI

**Absent(s)** (2) : Yannick RENEUVE, Martine PEDULLA

**Secrétaire de séance** : Bdeia AMATUZZI

---

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

### **Ordre du jour** :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Convention de partenariat Commune/Fondation du Patrimoine
- Inscription et destination de coupes de bois sur les forêts sectionales de la commune d'Ispagnac
- Avenant 1 au marché « étude stratégique pour la valorisation et le développement du bourg-centre d'Ispagnac et maîtrise d'œuvre sur l'aménagement de la traversée du village »
- Questions et informations diverses

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE** :

#### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

Bdeia AMATUZZI est désignée Secrétaire de séance.

#### **MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par M. Yannick RENEUVE.

Après lecture, M. Pierre HERRGOTT a souhaité que soit reformulé le paragraphe concernant le financement des travaux de voiries et divers murs, suite à l'épisode climatique du 13 août 2024.

Le procès-verbal est adopté à la majorité des élus présents lors de cette séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

- Récapitulatif des commandes engagées du 18/09/2024 au 15/10/2024 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
EIRL GUEVARA A	2 alimentations défibrillateurs	1 152.00 €
SDEE	Curage réseau pluvial parking Pavillon	681.60 €
Hôtel des ventes Rodez	Licence IV (achat + frais)	13 714.00 €
TOTAL TTC		15 547.60 €

Monsieur le Maire, n'ayant pas reçu les documents nécessaires à la prise de décision, propose au Conseil Municipal d'ajourner à l'ordre du jour le point suivant :

- Avenant 1 au marché « étude stratégique pour la valorisation et le développement du bourg-centre d'Ispagnac et maîtrise d'œuvre sur l'aménagement de la traversée du village »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'ajourner ce point à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil :

CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE/FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par la Fondation du Patrimoine relative à une convention de partenariat - financement du dispositif du Label en Lozère pour la sauvegarde du patrimoine rural.

Cette convention de partenariat s'élève à 1 000 € pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide cette proposition.

INSCRIPTION ET DESTINATION DE COUPES DE BOIS SUR LES FORÊTS SECTIONALES DE LA COMMUNE D'ISPAGNAC

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions d'inscription du service bois de l'Office National des Forêts, concernant l'inscription et la destination des coupes de l'état d'assiette 2025 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier.

Il donne la parole à Monsieur Pierre HERRGOTT qui apporte des précisions complémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide les propositions ci-dessous :

Proposition des coupes à inscrire à l'état d'assiette 2025 :

Nom de la forêt	Parcelle	Type de Coupe	Volume total indicatif (m3)	Surface (ha)	Régulé / Non Régulé	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance <sup>4</sup>	Vente <sup>5</sup>
FS de faux et Ispagnac et voltulorgues	3_a	AMEL	40	1.00	CNR		2025			X

Proposition des coupes à reporter ou supprimer :

Nom de la forêt	Parcelle	Type de Coupe	Volume total	Surface (ha)	Régulé / Non Régulé	Année prévue	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le	Destination (à cocher obligatoirement)
-----------------	----------	---------------	--------------	--------------	---------------------	--------------	---------------------------------------	----------------------	--

			indicatif (m3)		Réglé e	aménagement		propriétaire <sup>3</sup>	Délivrance <sup>4</sup>	Vente <sup>5</sup>
FS de faux et ispagnac et voltulorgues	2_r	RGN	390	2.06	CNR	2025	2032			
FS de faux et ispagnac et voltulorgues	3_r	RGN	235	1.63	CNR	2025	2032			

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; SANIT sanitaire, EMP emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, PARQ par parquets, TAIL Taillis.

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe, PM (pour mémoire) si celle-ci a déjà eu lieu par anticipation

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

<sup>4</sup> Délivrance : bois délivré pour l'affouage

<sup>5</sup> Vente : les coupes seront proposées en vente de gré à gré par soumissions avec concurrence, ou en ventes simples négociées de gré à gré, en accord avec la municipalité.

Remarques de l'ONF sur les coupes proposées ou supprimées :

Demande d'affouage dans la parcelle 3\_a de la FS de Faux, Ispagnac et Voltulorgues.

La coupe d'ensemencement a été martelée en 2023 dans les parcelles 2\_r et 3\_r de la FS de faux, ispagnac et voltulorgues, mais toujours pas vendues. La prochaine intervention est donc reportée en 2032.

Mode de délivrance des bois d'affouages : sur pied

Mode de répartition de l'affouage retenu : par foyer dont le chef de famille a son domicile réel et fixe dans la section avant publication du rôle d'affouage,

*(L.243-2 du code forestier)*

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : par les ayants droits.

*Nota : Il faut entendre par domicile réel et fixe la résidence principale par opposition à la notion de résidence secondaire (voir Conseil d'État n°334898 « SCP Bore et Salve » 7 mars 2012).. La liste des affouagistes, appelée « Rôle d'affouage » est affichée en mairie. Ceux-ci doivent s'engager à respecter le règlement d'affouage, qui est établi par la commune.*

Remarque : Les bénéficiaires ne peuvent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (L.243-1 du code forestier)

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Monsieur Christophe ALLARIA

Monsieur Christian BOULET

Monsieur Jérôme VIEILLEDENT

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

M. Gérard PÉDRINI, informe de sa rencontre avec M. Laurent SUAOU, Président du Département ; Mme Guylène PANTEL, Sénatrice et M. Denis BERTRAND, Conseiller Départemental pour

dialoguer sur l'ensemble des projets communaux mais surtout sur la traversée bourg centre d'Ispagnac, dont le démarrage des travaux est prévu janvier/février 2025.

M. Pierre HERRGOTT rappelle le projet « Mon territoire au fil de l'eau » et informe du programme à venir jusqu'à la fin de l'année 2024.

M. Sébastien MOREAU rappelle qu'un cabinet d'architecte a été choisi pour travailler sur les possibilités d'aménagement de la « maison bleue » et il fait part des premières ébauches du projet. Il rappelle également qu'une réunion publique aura lieu le 16 novembre 2024 à 10 heures au Pavillon concernant le projet « conception d'un nouveau quartier ».

Mesdames BRAENDLIN et QUIOT font le compte-rendu du marché des producteurs mis en place sur la saison 2024.

Date à retenir :

Marché de Noël : **14 décembre 2024**

Goûter de Noël communal : Les deux écoles primaires seront réunies le jeudi **19 décembre 2024** au centre culturel autour d'un spectacle et partager un goûter.

Vœux du Maire : **10 janvier 2025**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Gérard PÉDRINI  
Président de séance



Bdeia AMATUZZI  
Secrétaire de séance

